



Nom de l'élève : Classe :

Faire ses devoirs au collège, c'est possible !

Vous pouvez inscrire votre enfant pour une étude régulière gratuite dans le cadre du dispositif « **DEVOIRS FAITS** ». Il ne s'agit pas d'un cours supplémentaire ou particulier, mais d'un **temps dédié à la réalisation du travail personnel de l'élève, encadré par un professeur ou un assistant.**

Ce dispositif fonctionne sur la base du volontariat. Les inscriptions se font **au trimestre** (de septembre à décembre, de janvier à avril et d'avril à juin). Une fois l'inscription faite, l'élève et la famille s'engage sur une présence à toutes les séances prévues. L'élève doit penser à ramener le matériel nécessaire pour faire son travail.

Dans le formulaire ci-joint **cochez les créneaux horaires** pour lesquels vous souhaitez une étude, nous l'inscrivons dans l'emploi du temps de votre enfant, nous veillerons à sa présence à chaque séance et nous vous contacterons en cas d'absence.

Votre enfant peut, en plus, rester ponctuellement pour une heure supplémentaire, en dehors de ces heures d'études régulières.

L'accueil des élèves peut se faire tous les matins, dès 7h58, sans inscription. **Pour un accès aux salles informatiques, les élèves peuvent se présenter le matin, aucune inscription n'est nécessaire.**

Vous trouverez également les offres de « clubs » et activités péri-éducatives proposés au collège pour cette année (au verso).

Pour toute information complémentaire ou **demande particulière de prise en charge**, vous pouvez contacter **Mme Dufresne, CPE du collège.**

S. Vershelde
Principale

Période de septembre à décembre

lundi	matin	Accueil possible dès 7h58	
		Accès aux salles informatiques <u>sans inscription</u>	
		15h30 - 16h30 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		16h30 - 17h25 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
mardi	matin	Accueil possible dès 7h58	
		Accès aux salles informatiques <u>sans inscription</u>	
		11h00 - 12h00 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		↳ réservé aux élèves de 3e	
		14h25 - 15h20 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		15h30 - 16h30 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		16h30 - 17h25 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
jeudi	matin	Accueil possible dès 7h58	
		Accès aux salles informatiques <u>sans inscription</u>	
		15h30 - 16h30 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		↳ centre de ressources mathématiques	
		16h30 - 17h25 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
vendredi	matin	Accueil possible dès 7h58	
		Accès aux salles informatiques <u>sans inscription</u>	
		13h30 - 14h25 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		14h25 - 15h20 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		15h30 - 16h30 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>
		16h30 - 17h25 "Devoirs faits"	<input type="checkbox"/>

Monsieur, Madame.....ont pris connaissance des modalités d'inscription à l'étude dans le dispositif « devoirs faits » et s'engagent à la présence de leur enfant sur les créneaux cochés.

Date et signature :



Collège JEAN ZAY

22, rue Jean-Baptiste Clément – 59155 FACHES THUMESNIL

Tél : 03.20.53.55.60 – Fax : 03.20.53.41.79

INSCRIPTION « DEVOIRS FAITS »

Document à rendre à Mme Dufresne - CPE

« Clubs » et activités périscolaires collège Jean Zay - année 2018 – 2019

Le lundi de 16h30 à 17h30 : Atelier de danse
ou Club Japon

Le mardi de 15h30 à 16h30 : Club Nature - Développement durable
ou Club Robotique
ou Club Jeux de stratégie

Le mardi de 15h30 à 17h00 : Club Presse Numérique
En partenariat avec l'ESJ

Le mardi de 16h30 à 17h25 : Chorale

Le mercredi de 12h00 à 13h00 : Club « rendez-vous culturels »

Le vendredi de 15h30 à 16h30 : Club Japon
Ou Atelier de pratique instrumentale



L'inscription se fait directement auprès des professeurs et assistants qui encadrent ces activités.

Un élève inscrit dans un club ne sera pas autorisé à quitter l'établissement entre son dernier cours et le début du club.

Il sera accueilli en « devoirs faits ».

